

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASE DES PRES-AUX-BOIS VIROFLAY (78)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : VILLE DE VIROFLAY
Lieu : VIROFLAY (78)
SDP : 3 706 m²
Montant des travaux (HT) : 7 250 000 €

EQUIPE PROJET

Architectes : ARCHIPEL / COMPOSITE
Bureaux d'études : BETREC IG / TERRE ECO / SALTO

MISSION TERRE ECO

MOE Qualité Environnementale du Bâtiment

RÉALISATION

Début de la mission : février 2022
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : juin 2022 - août 2024



© Archipel / Composite



© Archipel / Composite



DONNÉES PROGRAMMATIQUES

Le projet intègre la restructuration et l'extension du gymnase des Prés-aux-Bois à VIROFLAY (78). La restructuration du bâtiment « gymnase Rive Droite » vise à améliorer la qualité d'usage des salles de gymnastique et de danse et de la salle polyvalente. L'extension porte sur la construction d'un bâtiment regroupant un terrain de volley-ball / basket-ball, un site d'escalade et une salle de tennis de table, ainsi que des espaces complémentaires (loge, vestiaires, sanitaires, ...).

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

- Travaux en site occupé avec maintien de l'accueil du public pendant la restructuration du gymnase Rive Droite
- Fortes attentes en matière de qualité d'intégration dans le site d'implantation, classé en zone des Bâtiments de France (proximité du Château de Versailles et du Trianon)
- Projet exemplaire au regard de la qualité d'usage, du développement durable et des économies d'énergies
- Problématique croisée liée à la gestion simultanée du confort d'été et des contraintes acoustiques du site

APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

- Matériaux bas carbone et isolants biosourcés : éléments d'ossature bois, isolants biosourcés, paille
- Toiture végétalisée
- Chaufferie bois et Production EnR (photovoltaïque)
- VMC Double Flux avec régulation contrôlée sur occupation
- Eclairage naturel optimisé (calculs FLJ)
- Gestion passive du confort d'été (STD)
- Démarche chantier propre et élaboration d'un livret de vie

OBJECTIFS DU PROJET

- Référentiel E+C- : niveau E4C1 (extension)
- Recours aux énergies renouvelables : chaufferie bois et photovoltaïque
- Réduction de l'impact carbone de la construction
- Qualité d'usage (thermique, acoustique, sanitaire)
- Maîtrise des consommations

